



Saint Antoine sur l'Isle

Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le

ID : 033-213303738-20260924-DELIB_2026_29-DE

S L O

DELIB_2026_29

Classification 6.4

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0

PRÉSENTS : Paquerette PEYRIDIEUX, Maire - Annick SAMSON, 1ère Adjointe - Sébastien MARCHEIX, 2° Adjoint - Véronique BAUDRY – Jean-Paul MONTILLAUD - Fabienne SAUQUET – Yonnell REVELLAT – Didier MAZEAU – Géraldine FAVEAU – Hubert LECCHINI, Yoann MARY, Conseillers Municipaux

EXCUSÉS : Marie JAUBERT (pouvoir à Paquerette PEYRIDIEUX)
Nicole DUFOSSÉ
Sandrine GRANDET
Guillaume HOLIER

Secrétaire de séance : Annick SAMSON

OBJET : Approbation du Plan Communal de Sauvegarde

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1, 2212-1, 2212-2, 2212-4 et 2212-5 relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

Vu le Code de l'Environnement et notamment son article L 125-2 relatif à l'information préventive sur les risques majeurs,

Vu la Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile et notamment ses article 13 et 16,

Vu le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005, relatif au plan communal de sauvegarde,

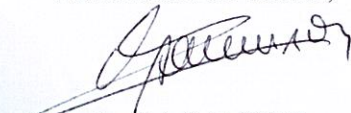
Vu les élections municipales des 15 et 22 mars 2026 et la réorganisation des différentes commissions,

Considérant que la commune est exposée aux risques tels que les inondations, feux de forêts et la canicule, il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve l'actualisation du plan communal de sauvegarde annexé à la présente délibération qui sera transmis en Préfecture et à la Communauté d'Agglomération du Libournais.

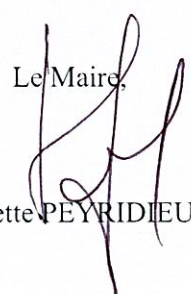
Pour copie conforme,
Saint Antoine sur l'Isle, le 28 septembre 2026

La Secrétaire de Séance,


Annick SAMSON

Le Maire,




Paquerette PEYRIDIEUX